

**DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE**  
**ARRONDISSEMENT DE PALAISEAU**  
**GC/VS**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
**COMMUNE DE VERRIÈRES-LE-BUISSON**

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 24 AVRIL 2017**

-----

**ORDRE DU JOUR**

**SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS**

- 1- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux

**SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

- 2- Créations de poste

**SERVICES TECHNIQUES**

- 3- Adoption de la Trame verte et bleue du territoire de Verrières-le-Buisson
- 4- Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)
- 5- Signature d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour des travaux d'enfouissement
- 6- Rapport annuel 2016 pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite à Verrières-le-Buisson

**SERVICE URBANISME**

- 7- Instauration d'un périmètre d'étude sur le boulevard du Maréchal Foch

**SERVICE DES FINANCES**

- 8- Convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf « Avel » (Aide aux vacances enfants locale)

**SERVICE LOGEMENT**

9- Demande de garantie d'emprunt par la société ERILIA – Modification des délibérations n°2013-49 et n°2014-20

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

M. JOLY, Mme FOUCAULT, M. DOSSMANN, Mme LEGOFF, M. DELORT, M. MORDEFROID, M. TRÉBULLE, Mme ROQUAIN, Mme CASAL DIT ESTEBAN, M. ZAKARIAN, Mme LIBONG, M. CHARLES, Mme KERNY-BONFAIT, Mme ORSINI, Mme DEGERIT, M. PEPERS, Mme OCTAU, M. PANCRAZI, Mme BOULER, M. MILLET, M. TIXIER, Mme DE CHABALIER, M. YAHIEL, Mme CHAUVEAUD-LAMBLING, M. HULIN et M. GRISSOLANGE.

**ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :**

Mme CHATEAU-GILLE à Mme FOUCAULT  
M. LARNICOL à Mme LEGOFF  
M. ATTAFF à M. JOLY  
M. DERBANNE à M. MORDEFROID  
M. LEFEVRE à M. DOSSMANN  
M. FOURNIER à M. YAHIEL

**ABSENTE**

Mme BARBET

**SECRETAIRE DE SÉANCE :**

Mme FOUCAULT

La séance est ouverte à 20h50 sous la présidence de Monsieur Thomas JOLY, Maire de Verrières le Buisson.

Il est fait appel des membres présents par Madame Caroline FOUCAULT. Le quorum est atteint.

Nomination du secrétaire de séance : Madame FOUCAULT, candidate, est élue à l'unanimité.

**M. le Maire :** Nous n'avons pas reçu de questions écrites.

Je voudrais vous indiquer que Jean-Marie DERBANNE n'étant pas en pleine forme comme chacun le sait, comme nous souhaitons que ce soit lui qui puisse rendre compte du rapport d'accessibilité de la commune et de tout ce que nous faisons dans ce domaine-là, et comme il n'y a pas d'obligation de présenter du tout et encore moins dans un certain délai ce rapport d'accessibilité, je souhaite retirer ce dossier de l'ordre du jour de notre Conseil. Par ailleurs il me semble qu'il y a un certain nombre de dossiers qui demandent une concertation plus approfondie que d'autres. En effet, d'une

part j'ai remarqué l'affluence qu'il y a eue à la commission élargie concernant le PADD, concernant la Trame verte et bleue et concernant le périmètre d'étude, à cette commission il y avait très peu de participants ; d'autre part, dans le même temps, après des échanges avec Karine CASAL DIT ESTEBAN, elle m'a dit que cette matière de l'urbanisme est une matière aride, extrêmement complexe et parfaitement technique, elle en a pris la charge il y a maintenant un mois et demi, et il y a encore des secteurs sur lesquels elle ne se sent pas parfaitement à l'aise. Or pour défendre un dossier il faut bien le posséder.

Et puis il y a aussi un contexte national qui fait qu'un certain nombre d'incertitudes planent sur l'organisation de notre pays et sur ce qui pourrait continuer à être une règle commune en particulier en matière d'urbanisme.

Par ailleurs, je dois vous dire que nous sommes sous la pression en matière d'urbanisme parce que je suis « convoqué » - et le mot n'est pas trop fort - par Madame la Préfète le 12 mai prochain pour évoquer pêle-mêle nos engagements triennaux et les pénalités dont nous faisons l'objet de 118 000 € qui nous ont été infligées parce que la production de logements sociaux sortis de terre n'a pas été au rendez-vous alors même que nous avons respecté nos engagements triennaux passés, malgré le fait que nous ayons vendu dans les temps que la préfecture nous avait demandé de respecter à l'euro symbolique l'assiette du terrain de l'ADEF qui représente quand même une somme de 575 000 €, et que nous sommes engagés dans la volonté d'atteindre la production de 25% de logements sociaux en 2025.

L'ensemble de ces éléments m'amène à retirer ce soir de l'ordre du jour les points n° 3, 4 et 7, à savoir l'adoption de la Trame verte et bleue, le débat sur le projet d'Aménagement et de Développement Durable, et l'instauration d'un périmètre d'étude sur le boulevard du Maréchal Foch, de façon à ce que nous nous donnions le temps de mieux partager les différents éléments concernant ces dossiers ; et hélas je ne serai pas en mesure d'apporter des informations bien concrètes à Madame la Préfète le 12 mai prochain.

Donc nous avons un conseil pour le moins réduit.

Il est fait lecture par Monsieur le Maire des informations et événements survenus pendant l'intersession et à venir prochainement sur la commune.

## **REMERCIEMENTS**

L'Association Haie-Magique pour le soutien apporté à l'occasion de la journée dédiée aux plantations voie Pompidou.

L'Association du Prix Vedrarias pour le soutien et l'aide efficace en faveurs de leurs actions.

Le Secours Populaire pour la subvention accordée.

Le Lions Club pour l'aide et le soutien apportés à l'occasion du salon annuel.

Mme Laurence EYMARD, de l'association Tutti Voce, pour leur avoir prêté le préau de l'école David Régnier afin de préparer leur spectacle.

Le Philatélique Club de Verrières pour la mise à disposition de l'Espace Jean Mermoz, l'aide et le soutien apportés à l'occasion de la « 27<sup>e</sup> bourse toutes collections – Hobby Verriérois ».

L'association ATD Quart Monde pour la subvention de 250 € accordée au titre de l'année 2017.

Mme Gaëlle BILLEN pour l'organisation de l'atelier Tangram le 22 mars 2017 à la médiathèque.

L'Association Départementale des Combattants et Prisonniers de Guerre – combattants d'Algérie, Tunisie, Maroc – T.O.E, de l'Essonne et leurs veuves pour la subvention accordée.

La Section Football en Salle du TUVB pour l'aide et le soutien apportés à l'occasion d'un tournoi organisé le 2 avril 2017.

Monsieur Giuseppe di STEFANO, Professeur Émérite à l'Université McGill de Montréal et son épouse Rose pour l'hommage rendu à Marcel Petit et auxquels ils n'ont pu assister.

L'Association Maison des Arbres et des Oiseaux pour la participation à la journée Les Trophées de Verrières.

L'école Notre Dame de l'Assomption pour l'installation de barrières dans la cour de l'école et la sécurisation des lieux en prévision de travaux de réfection du mur séparant la cour de récréation de la résidence voisine.

Monsieur Guy PEDRON pour l'élagage des arbres sur le passage piétonnier de la coulée verte rue de Paradis.

Madame Rebecca RUBCKE pour l'autorisation d'inhumer son papa dans le cimetière de la Vallée.

M. Jean-Paul SARDON pour le suivi du dossier relatif au déploiement des compteurs Linky sur la ville.

M. et Mme Pierre-Édouard BIENVENU pour l'entretien régulier et en toutes circonstances de leur rue.

Mme Marie-Rose CASIALS pour la nouvelle clôture originale et très esthétique du square Louise de Vilmorin.

M. FARAUT, Secrétaire-adjoint de l'ASNDA (association sportive notre dame de l'assomption), pour la mise à disposition des équipements sportifs et pour l'aide apportée lors des Olympuces et des Olympiades.

Le club ABC pour les prêts de salles et de matériels et les prestations apportées à l'ensemble de leurs activités.

L'Amicale du Moulin de Grais pour l'installation des bacs d'arbustes fruitiers et de plantes aromatiques mis en place il y a quelques semaines à l'entrée de la résidence.

Monsieur Daniel DERRIEN LUCAS pour les marques d'amitiés et de soutien suite au décès de son épouse.

Le Bureau du Poney Club pour les travaux d'élagage effectués autour du Poney Club.

Monsieur Jean-Louis GAUCHET pour l'efficacité apportée au nettoyage et à l'effacement de graffitis.

## **INFORMATION**

Démission de Monsieur Victor BERTHET de ses fonctions de Président de l'Association Le Petit Vaupéreux au profit de Madame Laurence MOINGEON.

## **DÉCÈS**

Monsieur Christian DENIS, ancien Secrétaire général de la Ville et beau-frère d'Ana DENIS, agent communal au service des finances

## **CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS PASSÉES**

### **Mercredi 8 mars**

- Vernissage de l'exposition « les amis de Marcel-Petit » : Atelier Marcel Petit situé 34, chemin de Paron

### **Du vendredi 10 mars au dimanche 26 mars**

- Exposition les amis de Marcel-Petit – Atelier Marcel Petit

### **Samedi 11 mars**

- Réunion d'échange du Club Philatélique – la Sellerie  
- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

### **Dimanche 12 mars**

- Prix Vedrarias de composition musicale – Moulin de Grais

**Lundi 13 mars**

- Connaissance du Monde : Les Pyrénées – Espace Saint André

**Mercredi 15 mars**

- Rencontres jobs d'été – Point Information Jeunesse
- Ateliers jeux de société et arts plastiques – Villa Sainte-Christine
- Conte à la médiathèque – médiathèque Malraux

**Vendredi 17 mars**

- Concert du Club ABC – Eglise de Clamart

**Samedi 18 mars**

- Petit-déjeuner du Maire avec Jean-Paul MORDEFROID sur le thème du Zéro Phyto – Villa Sainte-Christine
- Remise du prix Vedrarias de la Nouvelle – Moulin de Grais
- Théâtre : l'homme qui rit, d'après le roman de Victor Hugo – Moulin de Grais

**Dimanche 19 mars**

- Duathlon par le Trait d'Union – Bois de Verrières
- Cérémonie commémorative – Place Charles de Gaulle

**Lundi 20 mars**

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

**Mercredi 22 mars**

- Théâtre jeune public : L'expérience – Moulin de Grais
- Atelier Tangram – médiathèque André Malraux

**Jeudi 23 mars**

- Conférence-débat Club ABC – Maison Vaillant

**Samedi 25 mars**

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux
- Concert de musique de chambre, Le printemps – Moulin de Grais

**Dimanche 26 mars**

- Vide atelier des couturières, V2I – Maison Vaillant salle 305

**Lundi 27 mars**

- Petit-déjeuner « Solidaire » - Hôtel de Ville
- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

**Jeudi 30 mars**

- Sortie nature du CCAS, « Arboretum Raymond Sibille à Antony »
- Jam session – Espace Jeunes

**Samedi 1<sup>er</sup> et dimanche 2 avril**

- Braderie du Secours Populaire – Centre Saint-André

**Samedi 8 mars**

- Journée cueillette et cuisine de plantes sauvages, la Coccinelle Verte – MAO
- Atelier de Mixage Fou – médiathèque André Malraux

**Vendredi 14 avril**

- Installation de l'œuvre Umbrella Sky de Patricia Cunha, rue de Paron

**Dimanche 16 avril**

- Chasse aux œufs – Accueil de loisirs du Vert Buisson

**Mercredi 19 avril**

- Conte à la médiathèque : le roi des bisous – médiathèque Malraux

**Jeudi 20 avril**

- Sortie seniors : la maison de Jean Cocteau

**Samedi 22 avril**

- Petit-déjeuner du Maire ouvert à tous, avec Gérard DOSSMANN et Ian TIXIER sur le thème du commerce de Proximité - Borsalino
- Marché d'artisanat d'art – Centre ville
- Inauguration de l'exposition sur l'école – Musée de Verrières
- Atelier Land Art – Maison Vaillant
- Kiosque à musique – médiathèque André Malraux

**Samedi 22 et dimanche 23 avril**

- Rando'durables de Paris-Saclay - Saclay

**Dimanche 23 avril**

- Election présidentielle, 1<sup>er</sup> tour

**Lundi 24 avril**

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Conseil municipal – Hôtel de ville

**CÉRÉMONIES ET MANIFESTATIONS À VENIR****Mercredi 26 avril**

- Repas à thème du CCAS : Italie – Villa Sainte-Christine

**Jeudi 27 avril**

- Sortie nature du CCAS : « cuisinons les plantes sauvages » - Arboretum

**Samedi 29 avril**

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

**Du samedi 29 avril au lundi 1<sup>er</sup> mai**

- Comité de jumelage : Voyage à Swanley

**Dimanche 30 avril**

- La Buissonnière, Bois de Verrières

**Mercredi 3 mai**

- Les Raconteries, médiathèque La Potinière

**Samedi 6 mai**

- Atelier multimédia – médiathèque La Potinière

- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux

**Dimanche 7 mai**

- Election présidentielle, 2<sup>e</sup> tour

- Kermesse paroissiale – Centre Saint André

- Tutti Voce : Opéra bouffe d'Offenbach – Espace Odilon Redon

**Lundi 8 mai**

- Cérémonie commémorative du 8 mai 1945 – place Charles de Gaulle

**Jeudi 11 mai**

- Sortie sénior du CCAS : journée sur la Marne

**Vendredi 12 mai**

- Rencontre entreprises – Maison Vaillant

**Samedi 13 mai**

- Conte : comment sont nées les histoires – Moulin de Grais

**Du samedi 13 au dimanche 14 mai**

- Exposition du club ABC – La Sellerie, Centre André Malraux

- Marche de la Bièvre

**Dimanche 14 mai**

- Lecture-brunch : Le cirque – Moulin de Grais

**Lundi 15 mai**

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André

**Du mardi 16 au vendredi 19 mai**

- Bourse aux vêtements du Club ABC – Centre Saint-André



**Jeudi 18 mai**

- Sortie nature du CCAS : « le parc de Villeroy » à Mennecey
- Jam Session – Espace Jeunes

**Du jeudi 18 au dimanche 21 mai**

- Festival de Jazz à Verrières

**Vendredi 19 mai**

- Concert : Club ABC – Eglise Notre Dame de l'Assomption
- Jazz en herbe – Espace Odilon Redon

**Samedi 20 mai**

- Petit-déjeuner du Maire ouvert à tous avec Rozenn BOULER sur le thème de l'habitat à Verrières, chez Tonio
- Marché d'artisanat d'art – Centre ville
- Atelier jazz des élèves du conservatoire – médiathèque André Malraux
- Les Mirettes à la fête - médiathèque André Malraux
- Concert Dolce Vita, Pee Bee – Espace Odilon Redon

**Du samedi 20 au dimanche 21 mai**

- Portes ouvertes ateliers des artistes

**Dimanche 21 mai**

- Brocante Zinado – Parc Régulier
- Simon Martineau, 4tet plays Bill Evans – Jardins de la Maison Vaillant
- Concert Arte Musica – Eglise Notre Dame de l'Assomption

**Lundi 22 mai**

- Conférence Université du temps Libre - Espace Saint-André
- Conseil municipal – Hôtel de ville

**SERVICE DES MARCHÉS PUBLICS**

**1- Habilitation de Monsieur le Maire à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux.**

**(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)**

**M. DELORT** : Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis 2013 la société AMITEF était titulaire du marché de chauffage relatif à l'exploitation d'installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux. Ce marché qui est un marché de type P2 avait trois options :

- la première était l'achat de bois sur facture ;
- la deuxième était la maintenance réglementaire du chauffage ;
- et troisième option : réparations et remplacement des pièces au cas par cas.

Nous avons fait réaliser un diagnostic des installations existantes dont les constats sont les suivants :

- 1 - d'abord bon entretien malgré le vieillissement de certaines installations ;
- 2 - deuxième constat : pas de remplacement systématique du matériel, donc vieillissement des installations ;
- 3 - pas de préventif lourd ;
- 4 - pas de traitement de l'eau chaude des sanitaires (contre la légionellose) et des disconnecteurs d'eau chaude, c'est-à-dire des clapets anti-retour.

Suite à ce constat, nous avons lancé un appel d'offres ouvert européen puisque son montant est supérieur à 90 000 € HT par an.

Nous avons reçu des réponses de six sociétés, à savoir ENGIE COFELY, AMITEF, DALKIA, IDEX ENERGIES, GESTEN et CHARPENTIER.

Ce marché a une durée de 60 mois, il confirme deux types d'installations :

\* Installation n° 1 : bâtiment avec chaufferie, chaudières radiants gaz naturel, CTA (Centrale de Traitement de l'Air) et équipements électriques.

Pour ces installations il y a deux types de prestations qui ont été demandées dans le marché, à savoir :

- la prestation P2 : la conduite des équipements, l'entretien courant et les dépannages des installations de production, de distribution et d'émission de chaleur et des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire.

- la deuxième prestation est la P3GER : c'est la garantie totale des matériels et de leur renouvellement, et la modernisation des installations, cela veut dire qu'en fin de contrat, soit les chaudières auront été remplacées, soit elles auront été modernisées.

\* Installation 2 : bâtiments raccordés sur le réseau de chaleur « bois énergie » chaufferie, réseau et sous-station. Je vous rappelle que lors de la rénovation et de l'agrandissement de l'Espace Jean Mermoz, nous avons créé une chaufferie bois qui concernait l'Espace Jean Mermoz, l'Hôtel de ville et la Villa Sainte-Christine.

Pour la chaufferie bois, trois types de prestations :

. La prestation P1 : fourniture du bois ;

. La prestation P2 : la conduite des équipements, l'entretien courant et les dépannages des installations de production, de distribution et d'émission de chaleur et des installations de production et de distribution d'eau chaude sanitaire.

. La prestation P3 est la garantie totale des matériels.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le 23 mars 2017 et a attribué le marché public à la société AMITEF. Nous devons habilitier Monsieur Le Maire à signer le marché public relatif à l'exploitation des installations thermiques de chauffage et eau chaude sanitaire des bâtiments communaux avec l'entreprise AMITEF et tous les actes y afférents.

**M. le Maire** : Merci beaucoup. Est-ce qu'il y a des questions sur ce marché ?

**M. TRÉBULLE** : Je suis désolé si c'est une question un peu annexe par rapport à la délibération que je voterai sans réserve, et veuillez m'excuser de mon ignorance ou de ma méconnaissance de certains éléments mais c'est l'occasion à propos de ces systèmes de réseaux de chaleur bois et énergie d'une interrogation sur la réalité, ou la possibilité ou la potentialité pour la

commune de bénéficier de la fourniture de bois liés au bois de Verrières géré par l'ONF ; le lien et la fluidité de l'approvisionnement est quelque chose sur lequel je suis très ignorant comme beaucoup je le crains, et donc je serais heureux d'avoir des éléments d'éclaircissement pour savoir s'il y a un lien, et s'il n'y en avait pas, si c'est une fatalité.

**M. DELORT** : Évidemment la difficulté est de traiter avec l'ONF et nous avons des difficultés pour traiter avec eux. Les bois viennent de l'île de France et non pas du Bois de Verrières.

**M. TRÉBULLE** : C'est encore une fois totalement indépendant de ce marché parce que mon vote sera évidemment positif mais a-t-on un moyen de reprendre les discussions avec l'ONF ou pas ?

**M. le Maire** : Il nous avait été fait le reproche d'un côté de cette enceinte de traîner sur la chaufferie bois et effectivement nous avons eu bien du mal à convaincre les responsables de la gestion de la résidence du Faisan d'adopter ce type de gestion de chauffage. Dès lors qu'on a eu l'idée de chauffer à la fois le bâtiment dans lequel nous sommes, la Villa Sainte-Christine et l'Espace Mermoz, et éventuellement la propriété du bailleur social d'à côté, nous avons eu à cœur de rencontrer les responsables de l'ONF, de Verrières et de la Région pour les informer de notre désir de réaliser un réseau de chauffage au bois, et il nous apparaissait intéressant qu'ils se mettent en capacité de répondre à un éventuel appel d'offres qui aurait lieu dans cinq ans ; et finalement ça a été en sept ans. En sept ans l'ONF n'a pas été en mesure d'organiser ce qu'il convenait pour avoir une production de plaquettes de bois en provenance du bois de Verrières, et ce n'est pas faute pour eux, je mets cela à leur décharge, d'avoir étudié les choses puisque sur l'emplacement de l'ancien CNRS ils avaient réfléchi à l'installation d'une plateforme pour faire ces fameuses plaquettes et cela ne s'est pas concrétisé faute de capacités d'investissement de l'ONF dans cette installation de production, donc ils n'ont pas été en mesure de répondre à notre attente.

Voilà ce que je peux répondre à cette question en l'ayant vécu.

**M. MORDEFROID** : Je n'ai pas pris le temps, excusez-moi, d'aller consulter le cahier des charges, juste une question : est-ce que ce marché peut être assorti de critères de qualité, de productivité, d'économies de fonctionnement ?

Et aussi une question sur l'arbitrage de choix entre le gaz et le bois pour la fourniture puisque le système de chauffage bois est sécurisé par le système gaz, or par les temps qui courent le gaz est souvent moins cher que le bois. Donc comment est-ce que cela fonctionne, et est-ce qu'on a un regard là-dessus ?

**M. DELORT** : La plupart des chaudières fonctionnent au gaz, donc le marché est forcément au gaz pour les chaudières. Et comme un des critères de remplacement des chaudières, c'est que cela se fait au cas par cas et sur les six années du marché, c'est à ce moment-là que l'entreprise nous proposera peut-être un autre système que le gaz ou même le bois, mais cela me paraît difficile de chauffer des écoles et des grandes structures avec uniquement du bois.

**M. le Maire** : D'autres questions ?

**M. YAHIEL** : Juste un détail : le précédent marché venait à échéance en mai 2016 si j'ai bien compris, donc nous avons vécu comment jusqu'à aujourd'hui ? Nous avons un avenant pour que la société assure la continuité jusqu'au prochain marché ?

**M. DELORT** : Oui, AMITEF a poursuivi le marché par avenant pendant l'année d'appel d'offres, pendant le diagnostic et jusqu'au résultat pour pouvoir attribuer le marché.

**M. le Maire** : Oui, c'était par voie d'avenant. D'autres questions ?

**M. GRISSOLANGE** : J'ai remarqué mais c'est peut-être une mauvaise analyse de ma part qu'il n'y a aucun montant indiqué. Je suppose qu'on a une idée peut-être pas précise mais au moins une fourchette sur le coût de ces marchés.

D'autre part nous n'avons pas non plus de critères pour nous dire pourquoi on a choisi AMITEF plutôt qu'un autre.

**M. DELORT** : Pour les montants, en effet j'aurais pu les donner dans la présentation : pour le marché de fourniture de bois, le P1, c'est 3 200 € TTC par an ; pour le P2, c'est-à-dire l'entretien, c'est 52 000 € TTC par an prévus au budget ; et pour le P3, c'est-à-dire le remplacement du matériel, c'est 82 600 € TTC par an prévus aussi au budget.

**M. GRISSOLANGE** : C'est pour le deuxième marché ?

**M. DELORT** : C'est P1, P2 et P3, c'est-à-dire en fonction du marché.

**M. GRISSOLANGE** : Oui mais il y a deux ensembles d'installation ?

**M. DELORT** : Oui, mais c'est pour les deux, c'est le montant total. Pour ce qui est des critères, je ne les ai pas là et je n'ai pas pu être à la CAO, je pourrai vous les fournir une prochaine fois.

**M. le Maire** : Ils seront fournis par la Direction Générale des Services.

**Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

## **SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**

### **2- Créations de postes.**

**(Rapporteur : Madame Caroline FOUCAULT)**

**Mme FOUCAULT** : Le premier poste concerne un poste d'animateur territorial à temps complet avec la nomination d'un agent lauréat du concours.

Le deuxième est la création d'un poste d'auxiliaire de puériculture à temps complet pour la crèche Saint-Fiacre. En effet à l'heure actuelle la crèche Saint-Fiacre est fermée pendant toutes les vacances scolaires et tous les mercredis, c'est ce que l'on appelle des « horaires scolaires ». Actuellement il y a huit agents qui travaillent au sein de cette structure quatre jours par semaine de 7h45 à 18h30.

On s'aperçoit qu'avec les nouveaux rythmes scolaires les demandes des familles ont beaucoup évolué et qu'elles ne demandent plus un jour de congé le mercredi et souhaitent mettre leurs enfants à temps complet les cinq jours,

du lundi au vendredi. Donc pour nous coller à la demande on vous propose, grâce à l'ouverture de ce poste, d'ouvrir la crèche comme les autres crèches de 7h30 à 18h30 tous les jours de l'année et suivant les horaires d'ouverture et de fermeture décidés par Monsieur le Maire et par la Direction Générale des Services.

Cette organisation nécessite de demander au Conseil départemental de modifier cette amplitude horaire, de modifier le temps de travail journalier de chaque agent, soit 7 heures 12 par jour au lieu de 9 heures actuellement, de recruter une auxiliaire de puériculture ; et aussi on vous demande – et Anne Kerny aurait pu présenter aussi ce dossier – de valider le nouveau fonctionnement de cette crèche.

**Mme KERNY** : Le nombre d'enfants recueillis dans cette structure sera toujours au nombre de 20 ; ce qui est modifié, c'est juste l'amplitude en semaine, pendant les petites vacances scolaires, et quatre semaines en été. Après il faut modifier complètement l'organigramme de fonctionnement des postes des différents personnels qui travaillent dans cette structure et c'est pour cela qu'il faut embaucher une personne de plus. Il n'y a aucune modification des locaux et pas de modification du nombre de places, mais il y aura forcément plus d'enfants accueillis puisqu'on modifie l'amplitude horaire.

**Mme FOUCAULT** : C'est quelque chose dont on avait déjà parlé lors de la fermeture de la crèche familiale.

**M. le Maire** : Absolument. Le premier poste est une organisation qui ne crée pas un nouveau poste mais qui nous coûtera un peu plus cher pour répondre à la promotion de notre agent.

Par contre, c'est une création de poste concernant l'autre poste sur la crèche Saint-Fiacre, l'idée étant tout simplement de mettre en œuvre ce que nous avons annoncé à l'occasion de la fermeture de la crèche familiale dans la mesure où nous avons plus de capacités à accueillir des enfants tout au long de l'année. Et cela répond à l'attente des Verriérois. Est-ce qu'il y a des questions ?

**M. GRISSOLANGE** : D'après ce que j'ai compris mais je voudrais vérifier, le salaire et l'horaire global des agents resteront les mêmes, 7 heures 12 x 5 c'est la même chose que 9 x 4, c'est bien cela ?

**Mme KERNY** : Oui, il y aura des réaménagements mais effectivement il n'y a pas de changement en ce qui concerne les heures effectuées par chacun.

**Mme FOUCAULT** : Et le personnel a été reçu et informé, nous avons fait ce dossier à deux ; nous lui avons dit que cela commencerait à fonctionner à partir de septembre prochain.

**M. GRISSOLANGE** : Et qu'est-ce qu'ils en pensent ?

**Mme FOUCAULT** : Ils n'ont pas réagi plus que cela, ils s'y attendaient puisqu'ils savaient que c'était dans les tuyaux, on en avait parlé au conseil municipal. L'information avait été remontée par leur hiérarchie selon laquelle leur directrice travaillait déjà sur les plannings, elle leur en avait parlé. Ils ne sont pas « tombés de l'armoire » si c'est cela la question.

**M. le Maire** : D'autres questions ?

**Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

### **SERVICES TECHNIQUES**

**3 - Signature d'une convention particulière de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) pour des travaux d'enfouissement.**

**(Rapporteur : Monsieur Jean-Louis DELORT)**

**M. DELORT :** Monsieur le Maire, mes chers collègues, chaque année avec notre partenaire le SIGEIF nous définissons un programme d'enfouissement des lignes aériennes électriques, de communications électroniques et d'éclairage public pour l'amélioration de notre cadre de vie.

Après l'enfouissement des lignes aériennes de l'avenue Léon Maugé, notre programme pour 2017 consiste à enfouir les réseaux situés à l'intersection du Boulevard du Maréchal Juin et de l'allée du Champ-de-Mars.

La Ville, sous l'impulsion de Monsieur le Maire et de notre première adjointe, Vice-Présidente du SIGEIF, a pris l'option d'enfouir les réseaux pour plusieurs raisons :

- pour l'esthétique de la rue,
- pour permettre la rénovation et la modernisation des câblages et des branchements, cela permet de sécuriser l'approvisionnement en énergie de chaque pavillon ou immeuble en cas de tempête.
- pour favoriser l'accessibilité des trottoirs.

Pour faciliter l'ensemble de ces travaux, une maîtrise d'ouvrage temporaire est confiée au SIGEIF. Les travaux inclus dans la mission sont :

- la mise en souterrain du réseau de distribution publique d'énergie électrique basse tension, pour un montant de 22 080 € TTC, soit 6 182 € représentant la part communale. Pour cette partie ENEDIS et le SIGEIF sont les autres financeurs : ENEDIS pour 7 360 € HT et le SIGEIF pour 4 857 € HT, soit un total TTC pour ENEDIS et le SIGEIF de 15 897 €.
- la construction des infrastructures afférentes aux réseaux de communications électroniques pour un montant de 10 800 € TTC financé par la commune.

La dépense totale afférente à cette opération s'élève à 32 880 € TTC.

Le conseil municipal doit approuver la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire qui sera passée entre la Ville et le SIGEIF pour l'enfouissement des lignes aériennes électriques de distribution publique de communications électroniques et d'éclairage public ; autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tous les documents y afférents ; et autoriser Monsieur le Maire à signer la convention financière administrative et technique à venir à condition que les montants indiqués soient inférieurs ou égaux à ceux de l'enveloppe prévisionnelle définie par la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Les dépenses prévisionnelles pour la commune de 16 982,40 € TTC afférentes à cette opération sont inscrites au budget 2017.

**M. le Maire** : Est-ce qu'il y a des questions sur cette convention ?

**M. GRISSOLANGE** : Il y a une phrase que je ne comprends pas, c'est sans doute mon ignorance qui est en cause : « à la réception les ouvrages relevant du réseau public de distribution d'électricité deviendront la propriété du SIGEIF ». Je ne comprends pas parce qu'actuellement les ouvrages aériens correspondants appartiennent à qui ?

**M. DELORT** : À ENEDIS maintenant, c'était avant ERDF.

**M. GRISSOLANGE** : Et ils deviendront ensuite la propriété du SIGEIF ?

**M. DELORT** : Oui, ce seront eux qui feront les travaux, les câblages, etc.

**M. GRISSOLANGE** : D'accord.

**M. le Maire** : Ils paieront une redevance d'utilisation du domaine public.

**Mme FOUCAULT** : Pour le câblage.

**M. GRISSOLANGE** : Qui paiera ?

**M. le Maire** : Le SIGEIF.

**Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

### **SERVICE DES FINANCES**

**4 - Convention de partenariat avec la Caisse d'allocations familiales de l'Essonne dans le cadre du règlement des factures du dispositif Vacaf « Avel » (Aide aux Vacances Enfants Locale).**

**(Rapporteur : Monsieur François PANCRAZI)**

**(Lecture du rapport de présentation.)**

La Caisse d'allocations familiales (CAF) de l'Essonne a mis en place depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2014, le dispositif Vacaf « Avel » (Aide aux vacances enfant locale) pour les séjours d'enfants et d'adolescents organisés par des organismes de vacances dont le siège social se situe en France métropolitaine et ayant passé convention avec elle.

Peuvent être concernés les séjours des enfants âgés de 4 à 19 ans, issus de familles allocataires. Pour chaque enfant, l'aide aux vacances Vacaf « Avel » ne peut être utilisée qu'une seule fois par an.

Les séjours organisés par les collectivités territoriales pour une durée minimum de 5 jours et 4 nuits peuvent relever de ce dispositif.

C'est dans ce cadre que la commune est saisie pour l'approbation d'une convention de partenariat pour la prise en charge partielle des participations financières supportées par les familles lors de départs en vacances inscrits au dispositif Vacaf « Avel ».

**M. MORDEFROID** : On nous dit ce que veut dire Avel mais que veut dire Vacaf ?

**M. PANCRAZI** : Vacances CAF.

**M. MORDEFROID** : Il s'agit de financer quels types d'activités en particulier ? Est-ce que notamment cela bénéficie aux séjours de Gravières ?

**M. le Maire** : Typiquement. D'autres questions ?

**M. GRISSOLANGE** : Si l'on regarde le texte de ladite convention, on voit qu'elle a été signée le 16 février 2017, donc on vote quelque chose qui est déjà fait ? Ce n'est pas dramatique parce que je suis d'accord mais c'est bien cela ?

**M. le Maire** : Non, c'est la date à laquelle le projet de convention nous a été soumis, pour l'heure il n'est pas signé.

**M. GRISSOLANGE** : Très bien.

**M. YAHIEL** : Un peu dans la même veine : dans la mesure où la convention n'est pas signée et qu'elle s'applique au 1er janvier 2017 rétroactivement, il faudrait s'assurer que l'agent comptable de la Caisse d'allocations familiales ne va pas avoir une panne... Si vous voyez ce que je veux dire.

**M. le Maire** : Oui, je vois très bien ce que tu veux dire ! On va s'en assurer.

**Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

### **SERVICE LOGEMENT**

**8 - Demande de garantie d'emprunt par la société ERILIA- Modification des délibérations n° 2013-49 et n° 2014-20.**

**(Rapporteur : Mme Rozenn BOULER)**

**(Lecture du rapport de présentation)**

Par délibérations du 27 mai 2013 et du 10 mars 2014, le Conseil municipal a autorisé le Maire à signer, en tant que garant, le contrat de prêt contracté entre la société ERILIA et la Caisse des dépôts et consignations (CDC) pour la réalisation de 41 logements sociaux situé 6 rue Marius Hue à Verrières-le-Buisson.

Par courrier du 6 février 2017, la société ERILIA sollicite de nouveau la Ville car la CDC a modifié la procédure de garantie d'emprunt. Ainsi, le garant ne doit plus signer le contrat de prêt mais délibérer à la vue du contrat signé entre l'emprunteur, ici la société ERILIA, et la CDC.

Pour rappel, le montant du prêt consenti à la société ERILIA est de 4 532 505,00 € selon affectation suivante :

- prêt Locatif Aidé d'Intégration d'un montant de 594 821,00 € pour une durée de 40 ans,
- prêt Locatif Aidé d'Intégration foncier d'un montant de 651 305,00 € pour une durée de 50 ans,
- prêt Locatif à Usage Social d'un montant de 1 568 707,00 € pour une durée de 40 ans,



- prêt Locatif à Usage Social foncier d'un montant de 1 717 672,00 € pour une durée de 50 ans.

Cette garantie d'emprunt engage la commune de Verrières-le-Buisson pendant toute la durée du prêt et l'oblige à libérer, en cas de besoin, les ressources suffisantes pour couvrir le montant de l'emprunt ainsi que les frais afférents.

**Mme BOULER** : Le garant ne doit plus signer le contrat de prêt comme nous l'avions fait mais à la vue uniquement du contrat signé entre l'emprunteur, ici la société ERILIA, et la Caisse de Dépôts et Consignations.

**M. le Maire** : Merci pour ces descriptions passionnantes sur la modification du contrat, est-ce qu'il y a des questions ? Vous l'aviez déjà voté, donc nous ne revenons pas sur notre vote passé.

**Vote à main levée : la délibération est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.**

**- Décisions prises par Monsieur le Maire pendant l'intersession du conseil.**

- N°52 Convention entre la ville et Madame CHOLAY pour la mise à disposition d'un logement sis 13 rue d'Antony pour une redevance mensuelle de 225,72 € hors charges,
- N°53 Convention de formation entre la ville et Cap'Com pour une formation prévue les 25 et 26 septembre 2017 pour un montant de 1 176 € TTC,
- N°54 Convention de formation entre la Ville et Cap'Com pour une formation prévue les 14 et 15 juin 2017 pour un montant de 1 176 € TTC,
- N°55 Contrat de vente avec l'association Mère Deny's Family pour un atelier « Jardin Musical » le samedi 24 juin 2017 de 14h à 19h au parc Régnier pour un montant de 1 201 € net,
- N°56 Contrat de cession du droit d'exploitation avec Apma-musique le mercredi 19 avril 2017 à 17h à la médiathèque André Malraux pour un spectacle de conte « Le Roi des Bisous » pour un montant de 535 € TTC,
- N°57 Contrat d'exploitation des œuvres du répertoire de la SACEM du 1<sup>er</sup> mars 2017 au 28 février 2018 à la médiathèque André Malraux pour la mise à disposition d'une borne d'écoute au public pour un montant annuel de 10,42 € HT,

- N°58 Conclusion d'un contrat d'abonnement au service MARCOWEB d'une durée de 36 mois pour une redevance mensuelle de 423 € HT ainsi que pour un montant global et forfaitaire de 2 800 € HT pour les prestations de migrations associées et de 4 200€ HT pour les prestations de formation,
- N°59 Contrat de cession du droit de projection avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION le samedi 25 mars 2017 à 15h à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « Monstres et Cie » pour un montant de 168,80 € TTC,
- N°60 Contrat de cession du droit de projection des films diffusés à la médiathèque André Malraux pour l'année 2017,
- N°61 Contrat de cession avec l'association Collectif Sauf le Dimanche pour un spectacle « Troc ! » le samedi 24 juin 2017 entre 15h et 17h30 au Parc Régnier dans le cadre du festival Hors Scène pour un montant de 1 400 € net ainsi que des frais annexes s'élevant à 249,30 €,
- N°62 Contrat de cession du droit de projection avec la société SWANK FILMS DISTRIBUTION le samedi 11 mars 2017 à 15h à la médiathèque André Malraux pour la projection du film « Pirates ! Bons à rien, mauvais en tout » pour un montant de 168,80 € TTC,
- N°63 Décision rectificative à la décision n°2017/43 relative à la convention de formation entre la ville et le CNFPT pour une formation prévue du 21 au 23 juin 2017 pour un montant de 375 € TTC,
- N°64 Contrat de cession avec la Compagnie Klug/Morgan Euzenat pour le spectacle « Klug » le samedi 24 juin 2017 entre 10h et 12h30 à la Place des Prés-Hauts pour un montant de 1 620,69 € net,
- N°65 Convention de mise à disposition temporaire et précaire de terrains communaux dans le secteur des Rinsolles à Monsieur SURIN pour exercer une activité d'apiculture,
- N°66 Convention entre la ville et AIDIL pour une formation prévue le 31 mars 2017 pour un montant de 325 € TTC,
- N°67 Convention avec le Rectorat de l'Académie de Versailles relative à la mise à disposition d'une solution « AmonEcole » dans les écoles afin d'assurer un filtrage des accès et de la navigation sur internet, convention conclue pour une durée de 3 ans à compter de sa notification,

- N°68 Contrat de prestation avec l'entreprise SUR MESURE SPECTACLES pour la présentation d'un spectacle « la parade de Noël » à l'espace Jean Mermoz le dimanche 26 novembre 2017 à 15h pour un montant de 7 100 €,
- N°69 Convention de partenariat entre la ville et le Bicross Club de Verrières-le-Buisson pour 6 séances de sensibilisation, à titre gracieux, du 10 au 12 avril 2017 de 10h à 12h et de 14h à 16h à l'accueil de loisirs élémentaire,
- N°70 Contrat avec la société FINANCE ACTIVE relatif à l'outil de gestion de la dette INSITO pour une durée ferme de 3 ans à compter du 01/12/2016 jusqu'au 31/11/2019 pour un montant global et forfaitaire annuel de 4 710,05 € HT,
- N°71 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 13 au 16 novembre 2017 pour un montant de 4 200 € TTC,
- N°72 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 20 au 23 novembre 2017 pour un montant de 3 150 € TTC,
- N°73 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 27 au 29 novembre 2017 pour un montant de 3 150 € TTC,
- N°74 Convention entre la ville et ARPEGE pour une formation prévue du 05 au 07 décembre 2017 pour un montant de 3 150 € TTC,
- N°75 Contrat de prestation avec M. Siegfried MANDON, musicien, pour une prestation de jazz session le jeudi 18 mai 2017 à 20h à l'Espace Jeunes pour un montant de 150€ net,
- N°76 Convention entre la ville et IRFA Evolution pour une formation prévue le 24 juin 2017 pour un montant de 1 100 € TTC,
- N°77 Convention de partenariat avec la Source Rodin Grand Paris pour la mise en place d'un atelier de pratiques artistiques destiné aux enfants de l'accueil de loisirs élémentaires de la ville pour un montant de 550 € TTC,
- N°78 Convention entre la Ville et ARPEGE pour une formation prévue du 09 au 10 janvier 2018 pour un montant de 1 050 € TTC,
- N°79 Contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle de conte avec l'association « L'Art en Liberté » le samedi 01 juillet 2017 à partir de 21h30 à l'arboretum Roger de Vilmorin dans le cadre de la 14<sup>ème</sup> nuit du conte pour un montant de 800 € TTC,

- N°80 Contrat de cession du droit d'exploitation avec Apma-musique pour un spectacle de conte « Comment sont nées les histoires » le samedi 13 mai 2017 à 18h30 au Moulin de Grais pour un montant de 416 € TTC,
- N°81 Conclusion du marché public n°994 relatif à la maîtrise d'œuvre pour la reconstruction du satellite de restauration du groupe scolaire Paul Fort/ David Régnier avec le groupement composé du mandataire COSTE ORBACH et les cotraitants suivants G2TEC, CITEC ENERGIES et BLEU VERT CONCEPTS pour un taux de rémunération de 7,32 %.

**M. le Maire** : Merci pour votre participation et très bonne soirée.

La séance est levée à 21h30.

**Le Maire,  
Vice-président de Paris-Saclay,**

**Thomas JOLY**

Affiché conformément à l'article R.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En application du décret n°93.1121 du 20 septembre 1993, "le dispositif des délibérations du Conseil municipal et les arrêtés du Maire, à caractère réglementaire, sont publiés dans un Recueil des Actes Administratifs ayant une périodicité trimestrielle", lequel est, par demande formulée auprès du Secrétariat Général, en Mairie :

- consultable, sur place à titre gratuit.

- communicable, par photocopie, à titre onéreux, aux frais du demandeur, au (x) tarif (s) fixé (s) par délibération, en vigueur à la date de la demande.